



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2019-07**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2019, a adopté le règlement 2019-07 amendant le règlement de zonage 2014-14 à ses articles 6.1.6 et 9.4 dans le but de modifier certaines normes d'implantation applicables dans la zone 381-Rec.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le mercredi 20 mars 2019, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 22 mars 2019.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 22 mars 2019, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 3 avril 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière